



CONCOURS Quiz 50^e numéro de Médiscopes Règlement

Sorbonne Université, établissement public à caractère scientifique, culturel et professionnel N° SIRET : 130 023 385 00011 - Code APE : 8542Z dont le siège est 21 rue de l'Ecole de Médecine, 75006 Paris (ci-après dénommée « l'organisateur »), organise un concours gratuit, sans obligation d'achat selon les modalités décrites dans le présent règlement.

Article 1 – Objet du concours

Dans le cadre de la sortie du 50^e numéro de Médiscopes, le service de communication de la faculté de santé organise un concours permettant de faire gagner 5 stylos Caran d'Ache logotés.

Article 2 – Conditions et modalités de participation

La participation au concours est gratuite.

Le concours se déroule en ligne via un formulaire : <https://lime3-app1.sorbonne-universite.fr/index.php/783573?lang=fr> accessible du 28 avril au 11 mai.

Il est ouvert à :

- tout-e étudiant-e Sorbonne Université inscrit-e au titre de l'année 25-26
- et à tout le personnel de Sorbonne Université.

Pour concourir, la personne doit :

- remplir le quizz en ligne,
- répondre correctement aux 10 questions,
- pouvoir justifier de son appartenance à Sorbonne Université

En participant au concours, la personne reconnaît que sa participation au jeu vaut acceptation intégrale du présent règlement sans aucune réserve.

La participation au concours est limitée à une participation par personne.

Article 3 – Déroulement du concours

Si moins de cinq personnes répondent correctement aux 10 questions du quizz, elles seront toutes déclarées gagnantes.

Dans le cas où plus de cinq personnes répondraient correctement aux 10 questions, un tirage au sort aura lieu le 12 mai.

Les gagnants-es seront averti-es par messagerie électronique.

Chaque gagnant-e viendra retirer son stylo en mains propres auprès du service de communication.

Article 4 : Acceptation du règlement

La participation à ce concours implique l'acceptation de ce présent règlement. Le non-respect de ces termes entraînera la disqualification du-de la candidat-e.

Article 5 : Responsabilité

Sorbonne Université ne pourra être tenue pour responsable si, pour des raisons indépendantes de sa volonté ou si les circonstances l'exigent et sans justification, le concours devait être en totalité ou partiellement reporté, modifié, annulé ou interrompu.

Article 6 : Protection des données personnelles

Les informations nominatives recueillies dans le cadre du présent concours au moyen du formulaire de contact sont traitées conformément aux dispositions de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés et du Règlement (UE) 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016, (RGPD).

Les participants sont informés que les données nominatives les concernant enregistrées dans le cadre de ce concours (nom, prénom et adresse e-mail) sont nécessaires à la prise en compte de leur participation et à l'attribution du prix et ne seront utilisées que dans ce cadre par Sorbonne université.

Conformément à la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée et du règlement général sur la protection des données n°2016/679, chaque participant dispose du droit d'accès, de rectification, d'effacement de ses données à caractère personnel. Les participant-e-s peuvent exercer ce droit, par demande écrite adressée à Laurence Jacquenod à l'adresse suivante : 91 boulevard de l'hôpital, 75013 Paris ou par courriel à : medecine-communication@sorbonne-universite.fr (joindre copie de la pièce d'identité).

Les données personnelles recueillies seront conservées 6 mois après la date de fin du concours, puis effacées.

Article 7 : Dépôt du règlement du concours

La participation à ce jeu implique l'acceptation pure et simple du présent règlement, le non-respect de ces dispositions entraînera l'exclusion du-de la participant-e. Le règlement peut être consulté sur le site <https://sante.sorbonne-universite.fr/> et sera envoyé gratuitement à toute personne qui en fera la demande à :

Medecine-communication@sorbonne-universite.fr

Article 8 : Droit applicable

Le présent règlement est soumis à la loi française.